

## Conseil portuaire du 12 décembre 2019

**Mairie de Saint-Cast-le-Guildo.**

**Gérard Ory**

**Henry Labat représentant Serge Bouillet**

- Le département met en place une SPL – Société Publique Locale – dont la mission est de réfléchir à la mutualisation des moyens et des enjeux entre les ports départementaux. Une présentation sera proposée au public courant 2020.
- Les tonnages de pêches, à Saint-Cast-le-Guildo, sont en diminution (1 270 000 T en 2018 pour 1 197 000 T en 2019) mais le prix moyen en augmentation.
- Une campagne va être lancée par la DTDM sur les volumes de pêches vendues hors criées – sans qu’il y ait soupçon de fraude – mais pour affiner les statistiques réelles des prélèvements.
- Les 3 administrations (Département, CCI, Municipalité) veulent mutualiser leurs outils de communication pour valoriser les métiers et les produits de la mer en Côte d’Armor.
- Il y a une augmentation du nombre de bateaux de pêches stationnés à Saint-Cast, 34 actuellement au lieu des 20 prévus lors de la construction du port et la demande s’intensifie, Saint-Cast étant à la croisée des zones de pêche de Saint-Brieuc et de Saint-Malo. Une réunion tripartite CCI / Département / Pêcheurs est programmée pour le 10 janvier et débouchera sur un cahier des charges d’exploitation des bateaux de pêche.
- Le port est certifié Port Propre en 2019 mais les professionnels – et les plaisanciers – doivent être vigilants quant aux déchets qu’ils produisent et qui se retrouvent immergés dans le bassin.
- La municipalité et les professionnels de la pêche créent un marché de Noël le 22 décembre et le port fêtera ses 10 ans via une illumination des installations du 22/12 au 04/01.
- Un appel à projet doit être lancé pour gérer les déchets des coquilles des fruits de mer : St-Jacques, huîtres, moules, coques, etc. car les professionnels des déchets vont arrêter leur incinération.
- Effet Brexit : les plaisanciers britanniques devraient pouvoir faire leur déclaration en ligne et ne plus être obligés de relâcher dans un grand port avant de rejoindre Saint-Cast. Concernant la pêche côtière, des tensions apparaissent dans la zone de Jersey mais les pourparlers continuent.
- Cale de Canevez : suite à la demande insistante et écrite de l’APSC, les 3 collectivités parties prenantes décident de saisir la DTDM pour une étude juridique de faisabilité de la rénovation de la cale qui en accepte le principe.
- Le CLUPIPP sera installé courant premier trimestre 2020, les appels à candidature étant lancés début janvier 2020.
- Le département recrute des agents pour renforcer la Police Portuaire et arriver au nombre de 4 policiers et 2 techniciens sur le département. Un prochain Radio Quais leur donnera la parole.